

## Motion présentée en CA le 09 juin 2022 : demande d'un demi-poste d'AED supplémentaire

Nous, représentants et représentantes élues au CA des enseignants du lycée Dumont d'Urville souhaitons rappeler que les services rendus par les assistants et assistantes d'éducation des vie scolaires pour les élèves, leurs familles et le bon fonctionnement de l'établissement sont essentiels.

Nous tenons à la qualité de ces services et considérons que le nombre de personnels et la stabilité des équipes sont des facteurs premiers de cette qualité de service.

De plus, la continuité du service au cours de l'année et d'une année sur l'autre est nécessaire et doit être organisée.

Enfin, nous considérons que les assistants et assistantes d'éducation doivent avoir le droit à des conditions de travail, d'emploi et de salaire digne, permettant de vivre sereinement, ce qui est un juste partage de la valeur qu'ils et elles produisent en travaillant au service de la population.

Notre établissement est actuellement doté de 4,70 postes équivalents temps plein (ETP) d'AED et nous avons appris que cette dotation serait revue à la baisse pour la rentrée 2022 de 0,4 ETP. Nous ne pouvons nous expliquer cette situation, étant donné que la dotation actuelle est déjà insuffisante, ne permet pas aux équipes de Vie Scolaire d'assurer une permanence et de couvrir l'ensemble des postes assurant la sécurité des élèves :

- La moindre absence d'un AED contraint les équipes à fonctionner en effectif réduit et à ne pas assurer des missions de sécurité pourtant élémentaires.
- Lors des récréations, de la pause méridienne, le service de la vie scolaire ne peut être ouvert. Le mercredi, les AED terminent leur service à 15h15 alors que les cours s'achèvent à 17h05.
- A partir du mois de novembre, les toilettes des garçons ont dû être fermées à clé en raison d'importantes dégradations, les équipes ne pouvant assurer la surveillance aux abords des sanitaires.
- Des absences au niveau du secrétariat élèves ont contraint les équipes de vie scolaire à en assurer les missions les plus urgentes (inscriptions et orientation des élèves), les obligeant à assurer des missions qui viennent s'ajouter à leurs missions quotidiennes.
- Enfin, un poste d'AED est occupé à 50 % par l'informaticien du lycée, qui ne s'occupe que de cette tâche, sans rapport avec les missions des AED. Si l'entretien du parc informatique est parfaitement indispensable, il ne l'est pas plus que la sécurité de la communauté éducative.

C'est pourquoi nous demandons que le lycée soit doté d'un demi poste d'AED supplémentaire soit un total de 5,20 ETP.

~~Mendes~~



Les élus de la liste FSU & Sympathisants

et de la liste CGT - Educ'Action